

Cfdt:

STRATÉGIE 2030



orange

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORANGE

JE VOIS QUE LA VOIX DES SALARIÉS ACTIONNAIRES PÈSE LOURD AU SEIN DE CETTE ASSEMBLÉE !

Cfdt

13%

WINGZ

GOUVERNANCE ET STRATÉGIE :

L'IMPORTANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE *

ET DE SA PRÉSIDENTE POUR LES SALARIÉS ACTIONNAIRES

* du Fond Commun de Placement Orange Actions

Le Plan d'Épargne Groupe (PEG) d'Orange est un dispositif d'épargne ouvert aux sociétés françaises du Groupe Orange. Il permet aux salariés de se constituer une épargne à moyen terme, abondée par l'entreprise, dans un cadre fiscal favorable. Plusieurs Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) composent ce PEG. Parmi eux, le FCPE « Orange Actions » permet aux salariés d'acquérir des parts de l'entreprise par des versements réguliers abondés ou au moment d'une Offre Réservée au Personnel (ORP).

Ce fond « Orange Actions » représente l'actionnariat salarié (8% du capital aujourd'hui) et fait l'objet d'une gouvernance spécifique, via le Conseil de Surveillance dont les membres sont élus pour défendre les intérêts des salariés, des ex-salariés et des retraités d'Orange, possesseurs de parts (et donc d'actions) de l'entreprise. Ce Conseil exerce collectivement les droits de vote de l'actionnariat salarié à l'Assemblée Générale d'Orange, où il peut également : ■ proposer au vote des résolutions alternatives à celles présentées par le Conseil d'Administration ; ■ interpellier le Conseil d'Administration par des questions écrites ; ■ proposer des points à l'ordre du jour.

La Présidence de ce Conseil de Surveillance est exercée par un de ses membres élus. Les décisions du Conseil de Surveillance sont validées par la majorité des membres présents au moment du vote. Ces décisions visent :

- D'une part, à s'assurer de la bonne gestion du fond « Orange Actions ».
- D'autre part, à s'assurer que la stratégie d'Orange pérennise l'activité de l'entreprise, l'emploi et un juste partage de la valeur entre les salariés (salaires), les actionnaires (dividendes) et l'entreprise (investissements) ; cela en agissant en tant qu'acteur de référence à l'Assemblée Générale d'Orange, où le Conseil de Surveillance exerce un droit de vote non négligeable d'environ 13%, grâce aux salariés actionnaires.

Le Conseil de Surveillance a besoin de membres compétents et fédérateurs. Sa Présidence a besoin d'une personnalité qui sache rassembler, dialoguer, faire preuve d'efficacité, de persuasion et non pas de violence ou de provocations en tout genre...

VOTEZ POUR LA LISTE SOUTENUE PAR LA CFDT :

Avec Nadia ZAK-CALVET

Actuelle Présidente du Conseil de Surveillance

